

**Cabinet de direction  
Conseil médical**

**Arrêté portant nomination des médecins agréés pour la fonction publique**

---

**Additif n°4**

Le Préfet de la Région Hauts-de-France

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n°86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés maladie des fonctionnaires ;

Vu la circulaire FP 4 n° 1711 du 30 janvier 1989 à la protection sociale des fonctionnaires et stagiaires de l'État contre les risques maladie et accidents de service ;

Vu la circulaire NOR/MCT/B/06/00027/C en date du 13 mars 2006 relative à la protection sociale des fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps complet ou à temps non complet contre les risques maladie et accidents de service ;

Vu l'instruction N°DGOS/RH3/DGCS/4B/2012/70 du 9 février 2012 relative à la protection sociale des fonctionnaires hospitaliers contre les risques maladie et accident de service ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 février 2022 portant délégation de signature à Monsieur Emmanuel RICHARD directeur départemental de la Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités du Nord ;

Vu les avis favorables des 12 septembre et 29 septembre 2022 du Conseil Départemental du Nord de l'Ordre des Médecins ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé des Hauts de France :

## ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup> L'arrêté du 27 octobre 2021 est modifié comme suit ;

### **A- MÉDECINS GÉNÉRALISTES :**

#### **Arrondissement de Lille**

*Ajouter*

→ DYMNY François

Cité Administrative  
175 rue Gustave Delory  
59011 Lille Cedex

#### **Arrondissement de Dunkerque**

*Ajouter*

→ LEPLAT Régis

46 Grand Place  
59670 Cassel

#### **Arrondissement de Douai**

*Ajouter*

→ BRIS Christian

297 rue de l'Abbaye des Prés  
59500 Douai

### **B- MÉDECINS SPÉCIALISTES :**

#### **Arrondissement de Lille**

##### ***Biologie médicale***

*Ajouter*

→ LEPOUTRE Xavier

Lycée César Baggio  
332 Boulevard d'Alsace  
59000 Lille

##### ***Rhumatologie***

*Ajouter*

→ DEBARGE Jean-François

Cité Administrative  
175 rue Gustave Delory  
59011 Lille Cedex

##### ***Cardiologie***

*Supprimer*

→ TRAISNEL Gilles

Clinique du Bois  
Avenue Marx-Dormoy  
59000 Lille

**Arrondissement de Valenciennes**

**Psychiatrie**

*Supprimer*

→ DUFOUR Michaël

Centre Hospitalier  
Avenue Désandrouin  
C.S. 50479  
59322 Valenciennes Cedex

Article 2 - La Secrétaire Générale de la Préfecture du Nord et le Directeur Départemental de la Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités du Nord, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux médecins ci-dessus désignés.

Fait à Lille, le **18 NOV. 2022**

Pour le Préfet

  
Le Directeur départemental  
de l'emploi du travail et des solidarités du Nord

**Emmanuel RICHARD**

